

## **1. PRIX DE LA LOCATION ET CHARGES:**

(Le loyer comprend, pour toute la durée de la location, le paiement des charges locatives et des fournitures disponibles : eau, chauffage, électricité, ascenseur, l'accès Internet, la télévision et le parking .

Une taxe de séjour est due en sus du loyer en fonction du classement du meublé. Si le meublé est non classé la taxe est de 5% du prix du loyer.

## **2. RÉSERVATION:**

La réservation est effective à réception du versement des arrhes. Le locataire retournera son contrat signé par mail ou par courrier, nous vous aviserons de sa réception.

## **3. REGLEMENT DU PRIX:**

Le solde du montant du loyer, après déduction du montant des arrhes, sera versé par le locataire lors de l'entrée dans le logement.

Une quittance lui sera remise. Le règlement par carte bleue est possible uniquement préalablement à l'arrivée en cliquant sur l'onglet du contrat de location "cliquez ici pour payer" sous le solde dans le contrat reçu par mail.

## **4. OBJET DU CONTRAT DE LOCATION:**

Les parties déclarent que la présente location n'a pas pour objet des locaux loués à usage d'habitation principale ou usage mixte professionnel et d'habitation principale.

Les locaux objet du présent contrat sont loués comme meublés à titre saisonnier. Les locaux ne sont pas adaptés pour des personnes à mobilité réduite.

## **5. ANNULATION:**

- Toute annulation quelle qu'en soit la raison, devra être notifiée par téléphone et confirmée par mail:
- Plus de trois mois avant la date d'entrée dans les lieux, le chèque d'arrhes sera remboursé, déduction faite de 30€ de frais de dossier.
- Moins de trois mois avant la date d'entrée dans les lieux, les arrhes resteront acquis au loueur.
- Entre 30 et 16 jours avant l'arrivée, la moitié du loyer sera due.
- Moins de 15 jours avant l'arrivée le montant total du loyer sera dû.

Nous vous conseillons de souscrire une assurance, qui garantit en cas d'annulation ou d'interruption de séjour, le remboursement des arrhes ou du solde de l'hébergement.

Renseignements auprès de THERMASSUR : 05 58 58 50 60 ou GRITCHEN AFFINITY : 02 48 65 93 95

## **6. OBLIGATIONS DU LOCATAIRE :**

- Le locataire usera paisiblement du logement loué.
- Il est interdit de fumer dans le logement et dans les parties communes (le chèque de caution serait alors conservé en totalité).
- Les animaux sont sous l'entièbre responsabilité de leur maître qui devra ramasser leurs déjections. Il devra aussi protéger le mobilier par des protections adéquates. Le supplément pour un petit animal de compagnie est de 40€ pour le séjour.

- Le locataire utilisera les containers mis à sa disposition sur le parking: noirs pour les ordures ménagères en sacs et jaunes pour les papiers et plastiques. Il pourra participer à la sortie de ces bacs ou à leur rentrée. Il devra utiliser le container réservé au verre qui se trouve près de la Poste. Aucun objet en verre ne doit être déposé au sol près des poubelles.
- Le locataire entretiendra le logement et le rendra en bon état de propreté et de réparations locatives en fin de contrat. Si des objets sont brisés ou détériorés, le locataire les remplacera.
- Il devra éviter tout bruit de nature à gêner les voisins, notamment ceux émis par les appareils de radio, télévision, chaises et autre mobilier.
- Un forfait ménage pourra être réservé en début de séjour: 40€ pour un studio, 50€ pour les F1 et F2 et 60€ pour un F3.

À défaut de restitution du logement en parfait état de propreté, le locataire s'engage à prendre à ses frais le nettoyage que le loueur sera contraint de réaliser par un prestataire.

- Un chèque de caution de 300€ pour les studios, F1 et F2 et 400€ pour les F3 sera demandé à l'arrivée. Il sera détruit ou encaissé au départ en fonction de l'état de l'appartement.
- En cas de besoin, le locataire pourra aussi demander un service de ménage pendant son séjour à régler directement au prestataire (en moyenne 25€ de l'heure). Des draps supplémentaires sont disponibles pour 10€ par lit.

#### 7. SPÉCIAL INFO-COVID:

Nous appliquons les consignes officielles : garder une distance raisonnable avec les personnes qui ne vivent pas avec vous, laver régulièrement vos mains, tousser ou éternuer dans votre coude, éviter de vous toucher le visage, pour limiter les contacts. Le port du masque hors de votre logement est conseillé.

**Les DRAPS NE SONT PAS FOURNIS**, sauf les protections de matelas et d'oreillers ainsi que la couette de lit avec sa housse, qu'il faudra placer dans un sac mis à votre disposition dans l'appartement le jour de votre départ.

#### 8. LITIGES OU RECLAMATIONS:

En cas de litige, il est recommandé de s'adresser à l'Office de Tourisme au :

04 73 29 74 70